

GR - NOTE D'INFORMATIONS - FÉVRIER 2025

QUALIFICATION NATIONALE 3 ET NATIONALE 4 LISTE DES GYMNASTES AUTORISÉES À CONCOURIR

Conformément au règlement technique GR 2024-2025 (page 34), les clubs doivent identifier les gymnastes pouvant faire partie de leur équipe.

Cet engagement est à réaliser pour le 15 février au plus tard, avec la possibilité d'identifier 15 gymnastes au maximum.

Le recueil de ces éléments étant difficile à mettre en place au plan régional via les engagements nominatifs pour la compétition régionale ou regroupement (catégorie compétitive non adaptée pour donner 15 noms au maximum), un évènement spécifique est créé dans EngaGym :

GR - LISTE GYMNASTES - QUALIFICATION NATIONALE 3 ET 4.

Chaque club concerné doit donc utiliser celui-ci afin de procéder à l'identification de ses gymnastes avant la date limite du 15 février.

Après cette date, la FFGym réalisera les contrôles utiles puis transmettra aux comités régionaux la liste des gymnastes autorisées à concourir au niveau régional (catégorie Nationale par équipe GR – Qualification) puis au niveau national (catégories Nationale 3 et Nationale 4 par équipes GR).